

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2011035

Signataire : ML/SRC

OBJET :Signature des conventions triennales entre la Commune d'Aubervilliers et diverses associations sportives - Année 2012-2013 -2014

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°321 du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 nécessitant de passer convention avec les associations lorsque le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €,

Considérant les interventions des associations sportives désignées ci-après :

- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
- le CMA cyclisme
- Indan's Cité
- Boxing Beats
- le FCMA
- le CM Escrime

Vu les projets des conventions triennales entre la Commune et ces associations sportives,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE : le Maire à signer les conventions triennales entre la commune et les associations sportives suivantes :

- l'Association Sportive de la Jeunesse d'Aubervilliers (ASJA)
- le CMA cyclisme
- Indan's Cité
- Boxing Beats
- le FCMA
- le CM Escrime

Pour le Maire

L'adjoint délégué